



Déclaration préalable du SNUIPP-FSU11

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Cette CAPD est pour nous l'occasion de vous souhaiter la bienvenue dans le département. Nous souhaitons avant tout que les instances paritaires conservent leur rôle d'espace de débats au sein duquel le respect mutuel doit prévaloir, malgré les influences d'une « harmonisation académique ». Rappelons d'abord que nous sommes très attachés à ce que les informations nous parviennent dans le délai réglementaire et nous remercions les services pour tout le travail réalisé en bonne intelligence.

En réunissant 44,28% des suffrages, le SNUipp-FSU reste toujours le premier syndicat au niveau national. Sa place au niveau académique est confortée également. Les enseignant-es des écoles ont à nouveau placé le SNUipp-FSU largement en tête aux élections professionnelles du premier degré.

L'ordre du jour de cette CAPD prévoit « le tableau d'avancement d'échelon », en d'autres termes, pour les collègues, les promotions. Le principe des quotas, la prise en compte de la note dans le calcul du barème, et les différentes vitesses de changement d'échelon sont vécus comme une injustice par les enseignants.

Pour ceux qui vont bénéficier d'un changement d'échelon, il ne s'agit nullement d'une promotion de carrière, tout au plus d'une simple compensation des pertes du pouvoir d'achat. L'augmentation des cotisations retraites d'une part, le gel du point d'indice d'autre part, génèrent une perte permanente et exponentielle des revenus. Dans un pays où les enseignant-es apparaissent parmi les moins bien rémunéré-es des pays européens, ce système archaïque basé sur un soi-disant « mérite » doit être remis en cause.

En outre, pour un grand nombre de collègues qui cette année feront valoir leur droit à la retraite, cette campagne de promotion est la dernière occasion d'accéder au 11ème échelon, parfois seulement au 10ème. Pour beaucoup la désillusion sera cruelle.

Le SNUipp-FSU revendique également la déconnection du déroulement de carrière de l'inspection pédagogique. Les enseignants font le lien entre le contenu du rapport d'inspection qu'ils reçoivent, et sa traduction en termes de note. Et ils expriment régulièrement leur incompréhension devant une augmentation si faible qu'elle se trouve en décalage avec le rapport de l'IEN. Incompréhension exprimée également quand aux différences de fréquences d'inspection. Chacun s'en accommoderait si cette situation n'avait des conséquences, sur les salaires bien sûr, mais particulièrement pour le calcul des pensions de retraite, et par voie de conséquence, sur la nécessité de travailler plus longtemps dans l'espoir d'une amélioration financière de celles-ci.

Du côté des salaires, pour une énième année, le point d'indice est bloqué. Ni l'augmentation du ratio d'accès à la hors classe ni l'ISAE, qui ne représente qu'un tiers de l'indemnité versée à nos collègues du secondaire ne suffisent à répondre aux attentes d'une profession de plus en plus impécunieuse. Pour couronner le tout, plusieurs catégories de personnels sont évincées de son attribution. C'est absolument inacceptable ! Preuve encore une fois que seule la revalorisation du point d'indice est une mesure juste et équitable.

Concernant les promotions, nous rappelons les mandats du SNUipp et nos revendications à savoir :

- La nécessité de la disparition de la note dans les barèmes.
- L'avancement automatique pour tous au rythme le plus rapide
- L'obtention d'un corps des professeurs des écoles à une classe comportant 11 échelons avec un indice terminal à 782. Le passage à la Hors Classe ne concerne encore malheureusement qu'un faible pourcentage d'enseignants.

L'ordre du jour de cette CAPD prévoit d'étudier les candidatures aux postes adaptés pour la rentrée 2015. Le nombre de supports est bien insuffisant au regard des besoins et cela place les collègues dans des situations difficiles. Le SNUipp-FSU rappelle qu'il est essentiel de permettre aux collègues de trouver des solutions adéquates face aux difficultés médicales et demande davantage de postes pour l'adaptation avec une ligne budgétaire hors carte scolaire classe.

L'ordre du jour de cette CAPD ne prévoit pas, pour la première fois depuis plus de 30 ans, la désignation des stagiaires au Plan départemental de Formation Continue. Alors que son intérêt du point de vue professionnel est majoritairement souligné par les enseignants, les politiques d'austérité qui se succèdent, qu'elles se nomment RGPP ou MDPP, l'ont réduit à la portion congrue. Un premier symptôme a été l'absence de Conseil départemental de Formation cette année dans l'Aude, ce qui n'est le cas ni dans les autres départements de l'académie, ni dans les autres académies ou plusieurs Conseils Départementaux de Formation sont convoqués.

Que propose le Plan départemental de Formation Continue cette année ? Presque la même chose que l'an dernier : 3 stages statutaires, seulement 26 stages académiques, donc à Montpellier, des stages « de proximité » avec appel à candidature ou public désigné (pourquoi cette confusion ?), mais réellement pour tous les enseignants du département seulement 4 stages départementaux courts, de 2 jours, 2 financés par le Ministère de la Culture, 1 par la Région, reste le Cafipemf... Des stages de seulement 10 places dans l'Aude. Avec une Brigade Formation Continue de 18 places, ne peut-on faire mieux ? De nombreuses-x collègues expriment leur exaspération sur la faiblesse de l'offre de stages pour lesquelles elles-ils peuvent candidater. Dans le cadre d'une formation continue ambitieuse, il s'agit, pour les représentante-s élu-e-s du SNUipp-FSU 11, de prendre en compte ces remarques.

Si l'on veut que la refondation soit autre chose qu'un slogan de communication, il faudra bien s'appuyer sur ceux qui font la classe au quotidien. Le besoin pour chaque enseignant-e de s'enrichir de savoirs nouveaux ou de questionnements sur ses propres pratiques impose une diversification de l'offre de formation articulée autour de la recherche. Les stages de formation continue ne doivent pas se contenter d'accompagner la mise en place des réformes mais répondre aux besoins de formation exprimés par les collègues et les équipes, tout en s'appuyant sur un accompagnement et un échange de pratiques avec des équipes pluri catégorielles. Reste la question, à l'heure du cadrage, du nombre de places pour l'Aude lors des stages académiques.

Enfin, à sa demande, le SNUipp-FSU a été reçu le mardi 23 septembre au ministère (DGESCO) au sujet de M@gistère. Pour le SNUipp-FSU, il s'agissait d'obtenir des garanties sur les contenus de formation, les questions de confidentialité. Le SNUipp-FSU a rappelé que M@gistère ne pouvait se substituer à un renouveau urgent d'une formation continue de qualité sous forme de stage sur le temps de classe. Le SNUipp FSU rappelle que la formation continue est essentielle dans un métier où elle devrait être la pierre angulaire du renouvellement et de l'approfondissement des connaissances des professeurs des écoles.

Même si ce point n'est pas l'ordre du jour, nous tenons ici à faire état de la formation initiale. Les incohérences et les informations contradictoires se succèdent. Nous aborderons ce point précis lors des questions diverses. Le SNUipp-FSU continue d'exiger la mise en place d'une formation initiale et continue ambitieuses à la hauteur des enjeux pour les élèves : un budget à la hauteur, un cadrage national des maquettes ESPE et des applications académiques, davantage de postes de maitres-formateurs, des formateurs de terrain mieux intégrés dans des équipes pluri-professionnelles.

Merci pour votre attention.